CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera reçu, à moins que les arrérages ne soient payés, et l'abonné sera réputé qui voudra suspendre son abonnement, avant de l'interrompre, en la transmettant par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour les LANGUES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions n'est pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui en ont envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer le abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, ne prendra sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—1

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

AVIS.

A vendre ou à frêter, le Steam-Boat neuf le DELTA, capt. Shéridan, maintenant dans le fleuve, du port denviron 100 tonneaux s'adresser à bord au capitaine; ou à Mrs B. Mattany et J. Davis. Ils préviennent les constructeurs de Steam-Boat qu'ils désirent faire construire à Mandeville un Steam-Boat dont les bois devront être de qualité supérieure. 28 oct.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **OLYMPIA**, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à

Fk. PERRET & GALLY,
6 nov rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.

Le navire **MARENGO**, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

Fk. PERRET & GALLY,
6 nov No. 59, rue Toulouse

POUR BRAZORIA,

Colonie d'Austin (Texas.)

La goëlette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland; pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou

E. W. GREGORY,
5 nov 60, rue de Chartres.

POUR MATAMOROS (*Rio Grande*)

La jolie goëlette Esperanza, avantageusement connue sous le nom d'Anice, partira pour le dit port samedi prochain, 8 du courant; pour passage s'adresser à bord, entre les rues St. Louis et Conti, ou au

5 nov No. 147, rue Royale.

POUR LE HAVRE

Le navire fin voilier **POMONA**, capit. D. Nason, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

3 nov A QUERTIER & BOUTIN.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier **LOUISA**, capitaine Delgado, partira bientôt. Pour fret et passage, s'adresser à bord, ou à

GARCIA, BUYO & co,
3 nov rue Ste. Anne, No. 34

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre **ST. ROMAN**, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du fret, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,
3 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE.

Le brick **PLEIADES**, capitaine Robinson, (A No 1,) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à

J. MAGER.

POUR TAMPICO.

La goelette fine voilière **DORCHESTER**, capitaine Salvi, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

M S CUCULLU, LAPEYRE & Co
30 oct

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **NORTH AMERICA**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Caleb Heath, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. ST. GEORGES,
28 oct rue St. Louis, No. 75

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier **PETRONILO**, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à

27 oct GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mestico espagnol **SANTIAGO**, capitaine Iseru, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

24 oct J PRATS & FILS.

A VENDRE

Le brick **EVELINE**, du port de 164 tonneaux sur régistre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à

21 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à (6 nov) B MARIGNY.

A LOUER.—Une Maison agréable et commode, située rue Notre-Dame, seconde porte après l'encoignure de la rue des Magasins. S'adresser à M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER.—Un superbe Magasin de 100 pieds quarrés, situé à l'encoignure des rues Notre-Dame et Magasins. S'adresser à

M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER—Deux grandes chambres, convenables pour des bureaux, No. 17, rue Carondelet, deux postes en deça de la rue du Canal. S'adresser au No. 45, rue de la Douane. 4 nov

A LOUER,

Un vaste bureau, situé à l'encoignure des rues Canal et Dauphine. S'adresser sur les lieux. 5 nov

A LOUER—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à

1 nov Wm. HOLMES & Co.

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuller un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente un, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme securités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce troisième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et de l'indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur, J.
GEORGE EUSTIS,
19 oct—3d Secrétaire d'Etat.

Etablissement pour ventes de Marbres et Meubles de Chambres.

HENRY HUNT & Co., informent le public, qu'ils viennent leur établissement pour la vente des articles ci-dessus, et tout ce qui y appartient, tels que granit, pierres de ponce, &c., et ils sollicitent l'attention du public. Ceux qui auraient besoin de ces objets, feraient bien de ne pas acheter avant l'ouverture de l'établissement qui aura lieu vers le 1er. décembre.

21 octobre—ve.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WUITING.

SAMEDI, 8 novembre, il sera vendu à la Bourse du Hewlett, à midi,

La négresse Zilia, âgée de 18 ans, parlant anglais et français, depuis 6 ans dans le pays, bonne domestique de maison, un peu blanchisseuse, un peu cuisinière, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle s'est absentée, une fois de son présent maître.

Conditions: Un tiers comptant, un tiers à 4 mois, un tiers à 8 mois, avec endosseur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente à la charge de l'acquereur, chez C. Pollock, not. pub. 5 nov

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, Lundi 10 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, un lot de terre formant un slot de 300 pieds carrés, situés dans la ville de McDonough, dans une des meilleures positions, et seulement à un lieue de distance de la Nouvelle Levée, face au fleuve, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, savoir: Une maison assez vaste bâtie sur des chais en briques de cinq pds d'élévation au dessus du sol, la maison est en bonne état, et très bien distribuée, cuisines, hangard, puits, latrines, &c. Le dit slot entouré en pieux debout, est cultivé en jardin; il renferme nombre d'arbres fruitiers, entre autres plusieurs orangers qui sont en rapport.

Un superbe terrein situé au faubourg Marigny, fesant encoignure des rues Casacalvo et Mandeville, ayant 60 pieds de face à la rue Casacalvo, 85 pieds face à la rue Mandeville, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Un terrain situé au même faubourg, mesurant 60 pieds de face à la rue des François, sur 20 pieds de profondeur, le dit terrain porte le no. 111, dans l'ilet 14, au plan du dit faubourg.

Conditions, 1-3 comptant, 1-3 à un an, et la balance à 2 ans en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

LUNDI, 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,

1o. Un Terrain, situé à l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, ayant 32 pieds sur la rue St. Pierre, et 95 pieds sur la rue des Remparts, sur ce terrain se trouvent deux maisons dont une à étage, avec leurs dépendances, le tout en briques et couvert en ardoises. Cette propriété est sujette à une rente annuelle de $70 en faveur de la corporation; les banquettes du côté de la rue des Remparts sont dues à la corporation et sont à la charge de l'acquéreur.

2o. Un Ilet entier No. 73, du plan de M. J. Pilié, du 15 février 1832, situé au faubourg Washington, fesant face aux rues des Bons Enfans, Lesseps, de France et Morales; cet ilet est entouré de pieux debout et est établi en jardin potager.

3o. Quatre Terrains Nos. 428, 420, 464, et 467, de l'ilet 48, situés au faubourg Marigny, près du Canal St. Bernard, fesant face aux rues Annette et St. Avid. Les trois premiers ont 60 pieds, sur 120, et le dernier 60 pieds, sur 150; le terrain No. 429, fait encoignure aux dites rues.

4o. Quatre Terrains contigus, situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'ilet No. 2, au plan susdit de M. J. Pilié, fesant face au fleuve, ayant une levée très large et une bonne batture, ce qui les rend particulièrement propres à y faire le commerce de bois en grand. Ces terrains ont ensemble 160 pieds de face au chemin, sur 209 à 220 pieds de profondeur, mesure anglaise, le terrain No. 1, fait encoignure à la rue Lesseps et au chemin public; il se trouve sur ces terrains diverses bâtisses telles qu'écurie, cases à nègres, etc. Cette propriété est louée $1200 par an, pour trois ans à partir du 1er février dernier et est vendue sujette à ce bail.

Conditions: Payables, à 1 an de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente par O. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1 nov

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu lundi, 10 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

15 Esclaves des deux sexes. Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1 nov

AVIS aux personnes qui désireraient acquérir en peu de tems et à peu de frais, le talent indispensable d'une belle écriture.

Mr. DUCHESNE DUVERNAY, professeur de *Calligraphie*, arrivé récemment de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il s'engage de reformer en 25 ou 30 leçons au plus, l'écriture la plus incorrecte, pour peu que l'élève réponde à ses soins.

Il fait remarquer, que la supériorité incontestable de sa méthode sur l'ancienne, résulte de la simultanéité du mouvement du poignet avec celui de l'avant-bras, dont la coopération habilement ménagée, accélère beaucoup les progrès.

Aujourd'hui que le talent de bien peindre est indispensable pour tout homme; c'est un moyen d'avancement, et quelquefois d'existence. Que de gens ne vivent que de leur plume! dans les hautes conditions le griffonnage est regardé comme un signe de négligence et de défaut d'ordre: c'est donc une nécessité d'acquérir au plutôt cette facile recommandation, et cette ressource assurée dans le malheur, surtout quand les moyens sont aussi simples qu'expéditifs.

Et ici point de nouvelle surprise à craindre d'un fallacieux charlatanisme, point de vaines promesses, rien qu'on ne tienne, le professeur fort de ses nombreuses expériences, garantit un plein succès.

Il tient deux cours, l'un à 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi et l'autre à 5 heures du soir jusqu'à 8. Le premier sera consacré exclusivement pour les Dames et le second pour les Messieurs. Et il donne des leçons dans les pensionnats, ainsi qu'à domicile.

Nota, le prix du cours de 30 leçons, est de $15.

Son Académie, est rue St Pierre, No. 158, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 OCTOBRE 1834. 15 oct—1m

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, les articles suivants, qu'il offre à vendre à des prix très modérés;

Huile d'anis, do. de menthe; do. de rose, do. de sabine, do de romarin, do de néroli, do de giroffle, do de canelle, do de Lavande; eau de fleurs d'orangers en flacons, seringues à soi-même, demi seringues, do à injections, racine d'althea, de rhubarbe, de rhatharta, de badiane, d'épées, de calchique, d'angélique, de colombe, de gentiane, de reglisse, de jalap, de tormentil, de polipodium, gomme arabique, d'assafœtida, de sénégal; de copal, d'éteine, de galbanum, de kino, de mastic, de sangdragon, de gayac, poix de Bourgogne, Sumac, de Sicile, de Américain; opium, arrow-root, alum, potasse, noir de fumée, do d'ivoir, quinquina, beaume de Pérous, de Tolu, de Carada, de Copahu, agarée blanc, fleurs de sureau; de violette, d'ahhés, de macis, de relleur, de camomille et de roses. D. MORALES, pharmacien,

encoignure Condé et St. Philippe.

Il offre les articles ci-dessus mentionnés en gros et en détail à MM. les pharmaciens et habitants, à des termes très avantageux. 31 oct

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI maronne de chez le soussigné depuis dix jours, la négresse américaine BACHELLE, parlant très bien l'anglais et le français; elle est d'une taille de quatre pieds et demie, elle a une cicatrice visible à l'œil droit et a une jolie figure; elle a l'habitude de marcher très vite. Le propriétaire ne se rappelle pas de son habillement. La récompense sera donnée à quiconque la ramènera chez son maître, rue des Français No. 125, près du Chemin à Coulisses. 5 nov—3 H HUMMERICH.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre **NELSON**, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les gètemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct—1m Y. M'DANIEL.

MR. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 54. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'excellence de son traitement.

Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes attaquées de la vue, à l'Hôpital de Charité, et que son traitement a eu beaucoup de succès.

(*Signé*) D. C. KER.
Nouvelle Orléans, le 28 octobre 1834. 4 nov—3o

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.

No. 72, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums de dernier goût, mescharadums, &c., relités dans le meilleur genre. Il raye et relié des livres en blanc, d'après le goût des personnes, et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de ouvrage. 1 nov—1m

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments, lundi, 8 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Sanite Elisabeth Ridoré, f. c. l., l'esclave ci-après décrit, savoir: Antoine, âgé d'environ 21 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédescleaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1 nov.

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, 25 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Deux terrains désignés par les Nos. 6 et 7, dans l'ilet No. 67, au faubourg Marigny. Le lot No. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie, et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Conditions: Comptant.

2°. La moitié indivise de cinq terrains; désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10 de l'ilet No. 60, au faubourg Annonciation. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus et mesurent, chacun 60 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6 mesure 80 pieds de face à la rue des Orangers; sur 150 pieds de profondeur.

Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Coliseé et Orangers et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Le lot No. 10 mesure 93 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Coliseé et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.

Conditions; Comptant.

3°. La moitié indivise d'un terrain à l'encoignure des rues Magazins et Richard, au faubourg Annonciation, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne intérieure, 110 pieds 11 pouces et une fraction de face à la rue Richard, 20 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité et 52 pieds 8 pouces de large dans le fond.

Conditions: Comptant.

4°. Un terrain désigné par le No. 12 de l'ilet No 20, dans le faubourg Lacourse, ayant 60 pieds de face à la rue Orange sur 150 pieds de profondeur.

Conditions: Comptant.

5°. Quatre terrains situés au faubourg Delord désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 331. Le lot No. 127 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing" sur une profondeur de 106 pieds d'un côté et de 116 pieds de l'autre.

Le lot No. 128 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing", sur une profondeur de 116 pieds d'un côté et 125 pieds de l'autre. Le lot No. 328 a 50 pieds de face à "Covington Landing", sur une profondeur de 199 pieds d'un côté et de 196 pieds de l'autre. Le lot No. 331 a 25 pieds de face à "Pensacola Landing", sur une profondeur de 196 pieds d'un côté et de 184 pieds de l'autre.

Conditions: $1482 payables le 6 Mars 1835; $1482 payables le 6 Mars 1836 et la balance, comptant.

6°. Deux terrains désignés par les Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 24, au faubourg Saulet, audessus de cette ville, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Clio sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.

Conditions: $490 payables le 24 Janvier 1835, $490 payables le 24 Janvier 1836 et la balance comptant.

7°. La moitié indivise de deux terrains au faubourg Lafayette, Paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 13 et 26.

Le lot no. 13 mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fonds, sur une profondeur et face à la rue Joséphine de 100 pieds.

Le lot no. 26 mesure 41 pieds 3 pouces de face à la rue Jersey et 41 pieds dans le fonds sur une profondeur et face à la rue St. Andrew de 100 pieds.

Conditions; Comptant.

8°. La moitié indivise d'un demi ilet désigné par le no. 26 au faubourg Lafayette dans la Paroisse Jefferson, mesurant 150 pieds de face à la rue Jackson, 300 pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Magazins jusqu'à l'intersection de la rue Josephine, delà 150 pieds de face à la rue Joséphine jusqu'à la rue Peupliers, delà 300 pieds de face à cette rue au lieu du commencement sur la rue Jackson.

Conditions: $1000 payables le 10 Février 1835 et la balance comptant.

9°. Trois terrains désignés par les nos. 44, 45 et 46 de l'ilet no. 3, au faubourg des Religieuses dans la Paroisse de Jefferson. Les lots nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin St. Mary, sur 90 pieds de profondeur.

Le lot no. 46 a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur 93 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot no. 43 et 92 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne des lots nos. 47 48 et 49, et trente pieds dans le fonds.

Conditions: $275 payables le 20 Février 1835, $275 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

10°. Trois ilets désignés par les nos. 117, 149 et 150, situés au faubourg Livaudais dans la Paroisse de Jefferson. Le lot no. 117 mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. Le lot no. 149 mesure 185 pieds de face à la rue St David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick et est borné sur le quatrième côté par la propriété de Mr. Lassize. L'ilet no. 150 mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David.

Conditions. $372 payables le 12 Mars 1835, $372 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant.

11°. Deux terrains désignés par les nos. 38 et 39 de l'ilet no. 3 au faubourg des Religieuses, Paroisse de Jefferson.

Le lot nò. 38 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St Andrew sur une profondeur de 99 pieds 5 lignes d'un côté, de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds.

Le lot no. 39 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes d'un côté, de 96 pieds 6 pouces et une ligne de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds.

Conditions: $195 payables le 20 Février 1835, $195 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

12°. Un terrain situé sur la Batture en face du faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q, ayant (mesure française) 20 pieds de face à la rue de la Levée au chemin public, et s'étendant entre lignes paralletes jusqu'au fleuve.

Conditions: Comptant.

13o. Le tiers indivis de Cinq terrains situés sur la Batture en face du faubourg Livaudais, dans la Paroisse Jefferson, désignés par les lots K, L, M, N, O, formant l'ilet compris entre les rues Second, Third et de la Levée, et le fleuve, ayant 255 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée, 255 pieds de face à la rue Third, 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second et 255 pieds de face au fleuve, en lignes paralleles à la Levée.

Conditions: $1366, 66 payables le 12 Mars 1835, $1366, 66 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse d'Orléans*—Cour des Preuves—Présent l'hon. J F Canonge, juge par intérim—Succession de P M A Feychaud.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du défunt, ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, lundi, 24 novembre 1834, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics et pour délibérer sur les affaires de la succession; et il est de plus ordonné qu'Alonzo Morphy avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,

23 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Vendredi, 5 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, l'esclave ci après décrit, savoir: Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente:—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Régister.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Vendredi, 21 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Ducongé, l'esclave suivant, savoir: Rose, négresse, âgée de 20 ans et son enfant nommée Adèle, âgée de 4 ans. Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour.

15 oct W F C DUPLESSIS, Register

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Lundi 1er Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Debourg, les esclaves ci-après décrits, savoir: Labin, nègre âgé d'environ 38 ans, cordonnier, charretier, meulour, adonné à la boisson; Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, meuleuse. Ces esclaves sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions de la vente:—Moitié payable en tout Mars 1835 et l'autre moitié en tout Mars 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédescleaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Ventredi, 14 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Morifia, les esclaves et la propriété ci après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Magdeleine, négresse âgée d'environ 20 ans, et son enfant nommé Ninine, âgée de 14 mois.

PROPRIETE.

Un Terrain, situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louisa, sur 140 pieds de profondeur, ensemble une vieille maison en bois.

Conditions de la vente: Les esclaves, un quart comptant, et la balance à 6 mois de crédit, et le lot de terre à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédescleaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, 22 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Louis Duquin et de Célénie Adélaide Deynaud son épouse, aussi décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un Terrain, situé dans la rue Condé, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant environ 65 pieds de face à la rue Condé, sur environ 90 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison très vaste, deux grands magasins et une cuisine en briques à 2 étages.

2° Un autre Terrain, attenant au précédent et ayant environ 30 pieds de face à la rue Condé, sur environ 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 18 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Finsey, l'esclave suivant, savoir:

Un nègre nommé Jacob, âgé d'environ 40 ans, ayant un rhumatisme.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

15 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 20 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Delché, alias Javotte f. c. l., l'esclave suivant, savoir:

Marguerite, négresse âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 3 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bonnand Vertu Martin, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1o. LEDA, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, repasseuse et blanchisseuse.

2o. Lucille, négresse âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, ayant 40 pieds de face à la rue Poydras, sur 87 pieds de profondeur, ensemble les batisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le terrain à 6, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves—Vente par le Régister des Testamens jeudi 4 décembre, 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave suivant savoir:—Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens— Samedi, 6 decembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Ned, nègre âgé d'environ 30 ans.
2o. George, âgé d'environ 45 ans.
3o. Elick, âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. B Cénas, not pub, aux frais des acquéreurs. 22 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 10 novembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente à l'encoignure des rues Royale et Ste. Anne, le fond d'une Librairie et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Charles Jourdan.

Conditions de la vente: Pour toutes sommes de $100 et au dessous, comptant, et au dessus de cette somme, à 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction payables à la Banque d'Etat de la Louisiane.

Par ordre de la cour,

28 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 27 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Judith Rubio, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Sarah, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 octobre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 10 novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Félix Jean François Charles Tala.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

28 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 17 novembre courant, à 10 heures, j'exposerai en vente, sur la briqueterie ci-devant occupée par feu Paul Lacour Debourg, faisant face aux rues Tchoupitoulas, Levée, Lacourse et Orangers, au faubourg Lacourse, les mulets, chevaux, charettes, harnais et tous les instrumens servant à l'exploitation de la dite briqueterie—et aussi deux buttes de terre du fleuve.

Conditions de la vente; Pour toutes sommes de 100 piastres et au dessous, comptant; et au dessus de cette somme, 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction Par ordre de la Cour.

5 nov W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Jean